



PRECONISATIONS DE L'ANCHL CONCERNANT LES URGENCES

Dans le cadre de sa mission relative aux urgences, Jean-Yves GRAAL, préfigurateur de l'ARS Nord-Pas-de-Calais- Picardie, a auditionné Dominique COLAS, Président de l'ANCHL.

Dans l'optique générale d'une optimisation des moyens des Centres Hospitaliers Locaux et de leur lien avec la médecine de ville, les mesures préconisées par l'ANCHL sont les suivantes :

- **élaboration de protocoles particuliers entre le SAMU / les CHL** concernant la régulation et les transports, notamment SMUR et SDIS, afin d'orienter les appelants et de les transporter le cas échéant vers les Maisons Médicales de Garde et les services de médecine des CHL. Cela nécessite :
 - ↳ la généralisation des tiers payants dans les Maisons Médicales de Garde
 - ↳ la prise en charge des transports vers les Maisons Médicales de Garde et le CHL (notamment le retour si passage aux urgences hospitalières)

- **élaboration de protocoles spécifiques à chaque situation locale entre les services d'urgences hospitalières et les CHL** pour des hospitalisations après passage aux urgences :
 - ↳ cf. problème du transport de nuit et de la disponibilité des ambulanciers
 - ↳ création de lits d'observation dans les CHL pour l'accueil de ces urgences

- **meilleure orientation vers les Maisons Médicales de Garde**
 - ↳ cf. tiers payant
 - ↳ cf. prise en charge des transports
 - ↳ service de formation des médecins généralistes aux urgences

- **possibilité de délivrer contre paiement un premier jour ou 48 heures de traitement**, quand le secteur de garde des pharmacies est très vaste

- **localisation d'une antenne SMUR dans un CHL** selon les situations locales

- **possibilité d'hébergement d'urgence non médicalisée dans les EHPAD** pour résoudre un problème social ou de logement
 - ↳ subordonné au choix et à l'accord de la personne concernée
 - ↳ subordonné au financement en dotation annuelle de ces lits (un ou deux) en sus de la capacité de l'établissement.